

Conditions générales

Service Learn-LIVE LMS.APP

Solution SaaS de Learning Management System

1.1 Propriété

Learn-LIVE Sàrl est et demeure titulaire des droits de propriété relatifs à tout élément des Services applicatifs et des Solutions mis à disposition du Client, ainsi plus généralement que de l'infrastructure informatique (logicielle et matérielle). Le Client s'interdit de reproduire tout élément des Solutions, ou toute documentation les concernant, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit et sur quelque support que ce soit. Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise via les Services applicatifs.

1.2 Garantie d'éviction

Learn-LIVE Sàrl garantit le Client contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire ou encore intenté sur un autre fondement juridique tel que le droit de la propriété ou tout autre droit privatif ou attaché à la personne auquel l'exécution des Services aurait porté atteinte. En cas d'action intentée contre le Client pour contrefaçon d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à un tiers et afférent aux Solutions, Learn-LIVE Sàrl. Learn-LIVE Sàrl prend l'engagement de garantir au Client des éventuelles condamnations prononcées contre lui, si, une fois la procédure achevée, il est mis en évidence la responsabilité de Learn-LIVE Sàrl.

1.3 Responsabilité

Chacune des Parties assume la responsabilité des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions, ainsi que des fautes, erreurs ou omissions de ses sous-traitants éventuels et causant un dommage direct à l'autre Partie. Si la responsabilité de Learn-LIVE Sàrl est engagée, le Client doit apporter la preuve de la responsabilité de ce dernier, ainsi que la preuve de son préjudice et de son montant. Les Parties conviennent expressément que Learn-LIVE Sàrl ne peut être tenu pour responsable des dommages indirects de quelque nature que ce soit subis par le Client tels que notamment manque à gagner, perte d'exploitation, pertes financières, perte d'économies escomptées, perte de profits, perte de clientèle, perte de données, trouble commercial quelconque, atteinte à l'image de marque, ou toute action d'un tiers contre le Client. Dans tous les cas, le montant de la responsabilité de Learn-LIVE Sàrl est strictement limité au remboursement du montant des dommages effectivement payés par le Client à la date de survenance du fait générateur de responsabilité par jour d'interruption sur la moyenne de consommation des 3 derniers mois. Learn-LIVE Sàrl ne saurait, en outre, être tenu responsable de la destruction accidentelle des Données par le Client ou un tiers ayant accédé aux Services applicatifs au moyen des Identifiants remis au Client. Learn-LIVE Sàrl ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommage en cas de préjudice causé par une interruption ou une baisse de service de l'opérateur de télécommunications, du fournisseur d'électricité ou en cas de force majeure.

1.4 Force majeure

Les Parties ne pourront pas être tenues pour responsables de tout manquement à l'une des obligations qui résulterait d'un cas de force majeure tel que caractérisé par la jurisprudence. La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ou le retard ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour nonexécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

1.5 Assurances

Learn-LIVE Sàrl a souscrit les assurances nécessaires afin de couvrir les risques liés à l'exercice de son activité. Il s'engage à donner tout justificatif au Client, si celui-ci lui en fait la demande expresse.

1.6 Confidentialité

Chacune des Parties s'oblige à (i) tenir confidentielles toutes les informations qu'elle recevra de l'autre

Partie, et notamment à (ii) ne pas divulguer les informations confidentielles de l'autre Partie à un tiers quelconque, autre que des employés ou agents ayant besoin de les connaître ; et (iii) n'utiliser les informations confidentielles de l'autre Partie qu'à l'effet d'exercer ses droits et de remplir ses obligations. Nonobstant ce qui précède, aucune des Parties n'aura d'obligation quelconque à l'égard d'informations qui (i) seraient tombées ou tomberaient dans le domaine public indépendamment d'une faute par la Partie les recevant, (ii) seraient développées à titre indépendant par la Partie les recevant, (iii) seraient connues de la Partie les recevant avant que l'autre Partie ne les lui divulgue, (iv) seraient légitimement reçues d'un tiers non soumis à une obligation de confidentialité, ou (v) devraient être divulguées en vertu de la loi ou sur ordre d'un tribunal (auquel cas elles ne devront être divulguées que dans la mesure requise et après en avoir prévenu par écrit la Partie les ayant fournies). Les obligations des Parties à l'égard des informations confidentielles demeureront en vigueur pendant toute la durée de la relation commerciale et aussi longtemps, après son terme, que les informations concernées demeureront confidentielles pour la Partie les divulguant. Chacune des Parties devra restituer toutes les copies des documents et supports contenant des informations confidentielles de l'autre Partie, dès la fin de la relation commerciale, quelle qu'en soit la cause. Les Parties s'engagent par ailleurs à faire respecter ces dispositions par leur personnel, et par tout préposé ou tiers qui pourrait intervenir à quelque titre que ce soit dans le cadre de la relation commerciale.

1.7 Maintenance

Learn-LIVE Sàrl prend en charge la maintenance corrective et évolutive des Solutions.

Maintenance corrective :

La maintenance corrective sur les Solutions due par Learn-LIVE Sàrl au Client a pour objet le diagnostic et la correction de tout incident défini comme suit. Un incident (ou demande d'intervention) justifie une correction (ou intervention) par Learn-LIVE Sàrl lorsqu'il existe une incohérence reproductible entre les résultats d'exploitation des Solutions et la documentation des Solutions, l'erreur pouvant être imputée soit aux Solutions, soit à la documentation technique. Lorsque l'incohérence n'est pas détectée, Learn-LIVE Sàrl diagnostiquera une demande d'évolution ne relevant pas de la maintenance corrective. Toute demande d'évolution demandée par le Client fera l'objet, de la part de Learn-LIVE Sàrl, d'une étude préalable de faisabilité sur Solutions. En cas de faisabilité de l'intégration, Learn-LIVE Sàrl adressera au Client une proposition commerciale complémentaire et/ou modificative. Le Client décidera ou non de faire exécuter ce travail.

Maintenance évolutive :

Le Client bénéficiera des mises à jour et évolutions fonctionnelles des Solutions. Learn-LIVE Sàrl s'engage à transmettre les documentations mises à jour des nouvelles versions des Solutions. Dans l'hypothèse où une version des Solutions présentant, par rapport à la dernière version à disposition du Client, des différences majeures de conception et/ou de programmation, de systèmes d'exploitation, et/ou une modification substantielle des fonctionnalités, la précédente version des Solutions bénéficiera de la maintenance pendant une durée minimum garantie jusqu'à la sortie de la version suivante.

Learn-LIVE Sàrl se réserve la possibilité de :

- faire évoluer les Solutions en vue d'une amélioration constante des fonctionnalités proposées ou d'une correction d'erreurs décelées, ce à des rythmes qui lui sont propres,
- mettre en oeuvre toute décision technique visant à l'amélioration de ses produits et services,
- suspendre l'accès aux Solutions et Services applicatifs pour d'éventuelles interventions de maintenance, de migration ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement des Solutions.

Lors de l'acquisition de licence, le Client souscrit à un abonnement de maintenance corrective et évolutive aux Solutions. L'abonnement est payable à la souscription au prorata de l'année en cours puis facturable au 1er janvier de chaque année sur un exercice. Le montant de l'abonnement annuel est

calculé en appliquant un taux forfaitaire de 20 % de la valeur globale des solutions acquises, basé sur le tarif public en vigueur à la date de l'achat, sans tenir compte des remises éventuelles. Learn-LIVE Sàrl et le Client s'engagent réciproquement pour une durée illimitée mais au minimum pour une période d'un an. À l'expiration de la période initiale, l'abonnement se renouvelle automatiquement pour des périodes de 12 mois et peut être résilié par chacune des parties pour la fin de la période contractuelle fixe en cours moyennant un préavis écrit de 90 jours.

1.8 Formation

Sur demande du Client, Learn-LIVE Sàrl peut fournir des prestations de formation dont les conditions sont à définir d'un commun accord. Learn-LIVE Sàrl soumettra une proposition de prestation de formation si ses relevés d'intervention dans le cadre de l'assistance technique et de la maintenance corrective des Services applicatifs font apparaître des problèmes récurrents d'utilisation par le Client distincts d'incidents.

1.9 Modalités de paiement

Nonobstant la durée d'engagement, les Services sont facturés trimestriellement ou annuellement selon accord.

Les factures sont payables terme à échoir, sous 30 jours date de réception par virement uniquement. Pour le SaaS, à l'expiration de la période initiale, l'abonnement se renouvelle automatiquement pour des périodes de 12 mois et peut être résilié par chacune des parties pour la fin de la période contractuelle fixe en cours moyennant un préavis écrit de 90 jours. Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, le défaut de paiement par le Client d'une facture à son échéance entraîne de plein droit la suspension des Services Applicatifs sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation de la relation commerciale par Learn-LIVE Sàrl.

1.10 Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, la relation commerciale pourra être résiliée de plein droit par l'autre Partie trente (30) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure adressée en recommandé avec avis de réception restée sans effet. La mise en demeure indiquera la ou les défaillances constatées. Dans l'hypothèse d'une résiliation, le Client cessera d'utiliser tous codes d'accès aux Solutions et aux Services applicatifs.

1.11 Incessibilité

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations liés aux Solutions, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence et de tout autre contrat prévoyant le transfert desdits droits et obligations.

1.12 Références commerciales

Sauf convention particulière, le Client autorise expressément Learn-LIVE Sàrl à faire mention à titre de références de son utilisation des Services applicatifs et des Solutions et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

1.13 Loi applicable et attribution de compétences

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Learn-LIVE Sàrl et ses Clients relèvent de la Loi Suisse, à l'exclusion de toute autre législation. En vue de trouver ensemble une solution à tout litige, les Parties conviennent de se réunir dans les trente (30) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiée par l'une des deux Parties. Si au terme d'un nouveau délai de quinze (15) jours, les Parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un compromis ou une solution, le litige serait alors soumis aux tribunaux compétents de Genève.